

# Accès aux médicaments contre le diabète : délai d'inscription sur les listes provinciales de médicaments remboursés



## Contexte

Th Plus de 3,5 millions de personnes sont diabétiques au Canada. Le diabète est une maladie chronique évolutive qui perturbe la capacité du corps à réguler la quantité de glucose (sucre) dans le sang. Cette affection est incurable, mais elle peut être maîtrisée grâce à des services de sensibilisation et de soutien, à l'adoption d'habitudes de vie saines et à la prise de médicaments. Les personnes ayant un diabète de type 1 ont besoin d'injections ou de perfusions quotidiennes d'insuline pour survivre. Les personnes ayant un diabète de type 2 doivent souvent prendre un ou plusieurs médicaments pour atteindre les taux de glycémie cibles et réduire le risque de complications liées à la maladie. Souvent, les personnes diabétiques doivent également utiliser des dispositifs de contrôle de la glycémie pour bien doser leurs médicaments.

De nombreux Canadiens et Canadiennes dépendent des régimes publics d'assurance médicaments afin d'obtenir les traitements dont ils ont besoin pour la gestion de leurs problèmes de santé. Chaque province dispose de son propre régime d'assurance médicaments. Un nouveau médicament suit plusieurs étapes réglementaires avant d'être inscrit sur la liste des médicaments remboursables en vertu d'un régime provincial d'assurance médicaments. Il fait d'abord l'objet d'essais précliniques et cliniques avant que son fabricant puisse le soumettre à Santé Canada en vue de l'obtention d'un avis de conformité. Les données cliniques et économiques sur le médicament à l'étude sont ensuite examinées par une équipe pluridisciplinaire dans le cadre du Programme commun d'évaluation des médicaments, lequel est géré par l'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé (ACMTS), un groupe indépendant à but non lucratif. L'équipe transmet un rapport au Comité canadien d'expertise sur les médicaments, lequel effectue une analyse coûts-avantages et formule une recommandation d'inscription à destination des régimes provinciaux d'assurance

médicaments participants. Chaque gouvernement provincial est libre de décider d'inscrire ou non le médicament et à quelles conditions.

## Défis

Compte tenu des nombreuses phases d'examen et d'approbation auxquelles est soumis tout nouveau médicament, il existe un important délai entre la mise au point d'un médicament et le moment où les Canadiennes et Canadiens peuvent en bénéficier dans le cadre de la liste de médicaments remboursés par leur province. Ce délai d'inscription varie d'un bout à l'autre du pays. Dans plusieurs provinces, il faut compter bien plus d'un an, voire entre 18 mois et deux ans (contre seulement quelques mois pour les médicaments couverts par la plupart des régimes privés). Bien que les données du tableau de la page 2 ne soient pas propres aux médicaments contre le diabète, elles démontrent que le processus canadien d'examen, d'approbation et de prise en charge publique des médicaments sur ordonnance est généralement long et complexe et qu'il peut retarder l'accès aux soins urgents et nécessaires.<sup>1</sup>

## Incidence sur les politiques menées

La longue période qui sépare l'homologation d'un médicament et sa prise en charge s'avère problématique pour les personnes diabétiques et constitue un obstacle à une amélioration optimale de leur santé<sup>1</sup>. Les personnes incapables d'obtenir en temps utile les options de traitement les mieux adaptées ont souvent du mal à gérer leur maladie. Un diabète non régulé peut avoir des effets très graves à court et à long terme sur la santé et entraîner des complications invalidantes et irréversibles, comme une crise cardiaque, un accident vasculaire cérébral, une insuffisance rénale, la cécité et une amputation. Une mauvaise santé est un fardeau pour les personnes, leurs familles et la société dans son ensemble. La perte de productivité et le recours accru au système de santé en raison de la prévalence du diabète et d'affections connexes induisent des coûts élevés inutiles.

## Recommandations

Diabète Canada recommande vivement qu'un examen approfondi soit mené et que des améliorations soient apportées au processus d'inscription des médicaments sur ordonnance sur les listes provinciales de médicaments remboursés. D'autre part, les politiques en place doivent permettre aux personnes diabétiques partout au Canada d'avoir accès aux appareils, fournitures, services, renseignements et soutiens dont elles ont besoin pour gérer efficacement leur maladie.

## Bibliographie

1. Groupe de travail pour l'établissement d'un consensus sur l'assurance-médicaments. Une meilleure assurance-médicaments pour les patients : évaluation des solutions possibles. Ottawa (Ontario), 2018. Disponible sur : [http://www.organismesante.ca/media/35918/une\\_meilleure\\_assurance-medicaments\\_pour\\_les\\_patients\\_valuation\\_des\\_solutions\\_possibles.pdf](http://www.organismesante.ca/media/35918/une_meilleure_assurance-medicaments_pour_les_patients_valuation_des_solutions_possibles.pdf)
2. Gamble, J.-M., D.L. Weir, J.A. Johnson et coll. « Analysis of drug coverage before and after the implementation of Canada's Common Drug Review ». *Can Med Assoc J*, 2011, vol. 183, no 17, p. E1259-E1266.

## Accès aux médicaments : délai d'inscription sur les listes provinciales de médicaments remboursés

Province	Délai d'inscription médian pour tous les médicaments, entre la délivrance de l'avis de conformité et la recommandation d'inscription dans le cadre du Programme commun d'évaluation des médicaments (en nombre de jours) <sup>2</sup>
Colombie-Britannique	562
Alberta	482
Saskatchewan	442
Manitoba	426
Ontario	692
Nouveau-Brunswick	494
Nouvelle-Écosse	411
Île-du-Prince-Édouard	617
Terre-Neuve-et-Labrador	349